

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 3 mai 2022, a adopté le règlement suivant :

SQ-907-2022 CONCERNANT LES ANIMAUX

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : [Règlement numéro SQ-907-2022](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 5 mai 2022.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe